

# LETTRE OUVERTE À LA COMMISSION EUROPÉENNE

Chers Directeurs des DGs CLIMA, TAXUD et GROW,

Bruxelles, mai 2021

Nous, le Comité technique européen des hydrocarbures (EFCTC)<sup>1</sup> ainsi que plusieurs organisations et individus de la chaîne de valeur des hydrofluorocarbures (HFC), souhaitons attirer votre attention sur un problème qui continue de prospérer en Europe et qui nuit gravement aux producteurs, distributeurs, entrepreneurs et utilisateurs finaux de HFC, ainsi qu'à l'environnement: le marché noir des HFC.

De nouvelles données publiées en février 2021 montrent en effet que ce marché illégal continue de contourner le système de quotas instauré par la réglementation européenne sur les gaz fluorés, en place depuis 2015. Les recherches menées par Oxera Consulting LLP et analysées par le Comité technique européen des hydrocarbures fluorés (EFCTC) montrent que ce marché noir était toujours florissant en 2019. Selon les estimations, **jusqu'à 31 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (MtCO<sub>2</sub>e)** pourrait être entrées illégalement dans l'UE. Ce chiffre montre que l'application inégale du règlement dans les États membres a créé une opportunité pour les criminels de contourner le système de quotas et d'importer illégalement des HFC dans l'UE.

L'année 2021 marque une nouvelle étape dans la réduction progressive de quotas, puisque le règlement sur les gaz fluorés HFC<sup>2</sup> prévoit une réduction des quotas de 63% à 45% par rapport au niveau d'avant 2015. Par conséquent, nous nous attendons à une augmentation des importations illégales de HFC cette année.

De nombreuses entreprises subissent l'impact direct de ce marché illégal et nous nous sommes engagés à réduire progressivement les HFC et à ne pas soutenir les organisations criminelles. Cependant, beaucoup d'entreprises partout en Europe ne sont pas au courant de ce marché illégal et pourraient utiliser, sans le vouloir, des gaz HFC importés illégalement pour recharger des installations de refroidissement, des climatisations de voitures, ou pour d'autres applications. D'autres sont au courant de ce marché illégal et en profitent au détriment des entreprises respectueuses des règles, saisissant toutes les opportunités de développer leurs affaires au détriment de la réglementation et de l'environnement.

Nous reconnaissons et apprécions les actions menées par la Commission européenne, l'OLAF<sup>3</sup> et plusieurs États membres, qui ont conduit à la reconnaissance du problème ainsi qu'à une application plus stricte des règles dans certains États membres ayant conduit à un certain nombre de saisies. Mais il faut aller plus loin, tant sur le court terme que par le biais de la révision du règlement européen sur les gaz fluorés (517/2014).

Nous vous demandons de soutenir et garantir une application plus stricte et harmonisée de la réglementation dans tous les États membres en :



**Promouvant les meilleures pratiques en termes de contrôles aux frontières et de vérifications de la TVA :** les autorités douanières doivent avoir accès aux informations et aux outils nécessaires. Bien que les douaniers puissent consulter le registre des HFC pour savoir si un importateur est enregistré dans le système de quotas, aucune information ne permet aux douanes de savoir quelle quantité a déjà été importée par une entreprise. Il est essentiel que tous les États membres adoptent sans tarder le guichet douanier unique, qui permettra une connexion en temps réel entre le registre HFC et les douaniers à la frontière.



**Demandant aux États membres de fixer des amendes plus élevées et plus dissuasives,** et d'assurer le suivi des cas de contrebande illégale. A l'heure actuelle, la possibilité d'encourir une amende est perçue comme un simple coût commercial par les organisations criminelles, et demeure marginal par rapport aux profits qu'elles peuvent en tirer.



**Remédiant au manque de connaissance sur la question des HFC illégaux.** Coopérer avec l'OLAF, Europol et d'autres organismes pour rassembler des preuves et recueillir des données sur la taille du marché illégal.

Aujourd'hui, 53 organisations ont cosigné cette lettre. Ils ont déjà publiquement dit non au commerce illégal de HFC en signant l'engagement de l'EFCTC<sup>4</sup>. Mais nous avons besoin de votre aide dans ce combat.



Nous vous remercions d'avance pour votre soutien.

Cordialement,

EFCTC



A sector group of Cefic  
European Chemical Industry Council - Cefic aisbl

EU Transparency Register number (n° 64879142323-90)



**STOP SMUGGLING.  
START TRACING.**

1 <https://www.fluorocarbons.org/>

2 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32014R0517&qid=1608306002561>

3 [https://ec.europa.eu/anti-fraud/home\\_en](https://ec.europa.eu/anti-fraud/home_en)

4 <https://stopillegalcooling.eu/pledge/>